

Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



Rapport annuel 2018-2019

Avant-propos

Je suis heureuse de vous présenter le onzième rapport annuel du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ce fonds a été mis en place le 1^{er} juin 2007, et le présent rapport annuel fait ressortir les résultats de l'exercice financier 2018-2019. L'intendant du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

L'accès à des services d'apprentissage et de garde de qualité constitue un défi pour de nombreux parents au Nouveau-Brunswick. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants agit sur trois fronts pour rendre ces services plus accessibles aux familles néo-brunswickoises.

1. Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Pour appuyer l'élaboration d'un programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il prend des mesures pour que tous les enfants âgés de moins de cinq ans bénéficient d'un apprentissage uniforme et centré sur les enfants dans les installations de garderies agréées de la province.

2. Aide à la formation pour le personnel de garderie

Le Fonds en fiducie offre un soutien au personnel de garderie qui suit des cours dans un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick en vue d'obtenir le certificat en éducation de la petite enfance. La recherche souligne que la formation est un facteur essentiel de la qualité de l'apprentissage et de la garde dans les installations de garderies.

Le soutien à la formation du personnel témoigne de la volonté du Comité de créer le meilleur milieu et les meilleures possibilités d'apprentissage possible pour les enfants qui fréquentent nos garderies et les personnes chargées de leur garde.

3. Aide financière pour la création de nouveaux espaces en garderie

Le Nouveau-Brunswick n'est pas seul à faire face à un besoin accru de garderies et d'espaces en garderie. En particulier, nous avons besoin d'espaces dans des installations de garderies dans les collectivités rurales, d'espaces en dehors des heures normales et d'espaces pour les nourrissons, et le support accordée aux groupes de langue minoritaire. L'argent du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants cible ces priorités en aidant les installations de garderies actuelles à créer des espaces additionnelles pour répondre à ces besoins particuliers.

Le Comité des projets a été très occupé cette année et il se réjouit à l'idée de continuer à appuyer le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans ses efforts pour s'occuper des plus jeunes citoyens du Nouveau-Brunswick et entamer leur éducation.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants inc,

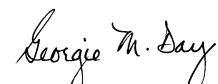

Georgie M. Day

Table des matières

Introduction	3
Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	4
Formation pour le personnel de garderie	5
Création de nouveaux espaces en garderie	6
Sommaire des dépenses	8



Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le but de promouvoir l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, d'appuyer la formation des parents et leur participation au marché du travail et d'aider les parents à prendre soin de leurs enfants en améliorant les programmes et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.



Le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est l'intendant du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et a la responsabilité de verser les fonds en fiducie pour servir à :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'études sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- la formation du personnel de garderie;
- la création de nouveaux espaces en région rurale, pour les nourrissons et pour les parents ayant besoin de services en dehors des heures normales, ainsi que
- la création de nouveaux espaces en garderie dont la langue de fonctionnement est la langue minoritaire de la collectivité où elle se trouve.

Le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est constitué d'au moins trois membres ayant un mandat fixe de trois ans, renouvelable à deux reprises. Le comité est actuellement composé de :

- Georgie Day, présidente;
- Susan McGibbon, vice-présidente;
- Marie-Josée Paulin, secrétaire-trésorière;
- Jennifer Kennedy, administratrice;

Le montant initial alloué au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en juin 2007 était de 8 millions de dollars. En mars 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a accordé un montant additionnel de 5,7 millions de dollars pour appuyer la création de nouveaux espaces en garderie et les possibilités de formation pour le personnel.

Au cours des dernières années, les investissements additionnels suivants ont été réalisés dans le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants :

2012-2013	350 000 \$
2013-2014	850 000 \$
2014-2015	1 350 000 \$
2015-2016	800,000 \$
2016-2017	1 000 000 \$
2017-2018	1,125,000 \$
2018-2019	1,060,000 \$

Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Les programmes d'études de haute qualité sont un facteur déterminant de la qualité des possibilités d'apprentissage et de garde offertes aux jeunes enfants. Ils encouragent l'exploration et le jeu, en plus de favoriser le développement général des enfants. Ils tiennent compte des différents intérêts et aptitudes des enfants et misent sur leurs points forts. Ils peuvent aussi les aider à réussir la transition au système scolaire.

Compte tenu des nombreux avantages que présentent les programmes de grande qualité, des fonds ont été mis à la disposition des établissements d'enseignement postsecondaire reconnus du Nouveau-Brunswick en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'études francophone et anglophone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La formation de tout le personnel de garderie afin de s'assurer qu'il utilise de façon efficace le nouveau programme d'études a été inclus dans la phase de mise en œuvre.

L'élaboration et la mise en œuvre du programme d'études anglophone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ont été confiées à l'Université du Nouveau-Brunswick, tandis que le volet francophone a été confié à l'Université de Moncton. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a versé 3,2 millions de dollars pour l'élaboration des programmes d'études et la formation du personnel de garderie francophone et anglophone.

Formation pour les éducateurs des garderies

La formation des éducateurs en petite enfance en matière de développement de l'enfant et d'éducation de la petite enfance est un facteur déterminant de la qualité des services de garde offerts aux enfants. Le personnel de garderie doit être chaleureux et affectueux avec les enfants, mais il doit aussi avoir les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour stimuler leur développement général.

En vue d'accroître le nombre d'éducateurs en petite enfance qui ont une formation en éducation de la petite enfance (EPE), des fonds sont mis à la disposition des éducateurs qui travaillent dans une installation de garderie agréée afin de les aider à obtenir un certificat en EPE auprès d'un établissement reconnu du Nouveau-Brunswick.

Une aide financière maximale de **3 000 \$ par personne** est offerte :

- a) au personnel de garderie qui n'est pas encore titulaire d'un certificat en EPE et qui suit à temps partiel, dans un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick, des cours qui font partie du programme d'études menant au certificat en EPE.
- b) au personnel de garderie qui a obtenu le certificat en EPE auprès d'un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick et qui travaille dans une installation de garderie agréée.

L'aide financière prend la forme d'un remboursement effectué dès la présentation d'une preuve que le programme ou le certificat admissible a été complété avec succès. Les cours doivent avoir été terminés après le 1^{er} janvier 2007, et seuls les droits de scolarité peuvent être remboursés. Le montant d'aide financière prendra en compte les autres sources de financement du demandeur.

Le 31 mars 2019, 1 316 employés de garderie ont obtenu un remboursement des droits de scolarité pour leurs cours menant au certificat en EPE. Une somme de 3,422,713 \$ a été versée aux candidats admissibles.

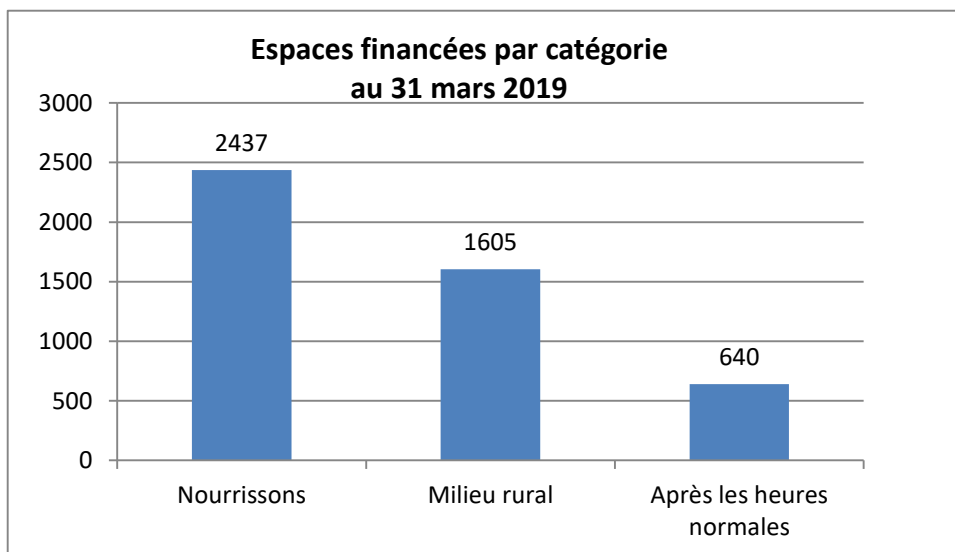
Aide financière pour la création de nouveaux espaces en garderie

De nombreuses familles ont de la difficulté à trouver des services de garderie agréés dans les régions rurales ou pour les enfants âgés de moins de deux ans. Les parents qui font du travail par quart ont également de la difficulté à trouver des services de garderie agréés pour leurs enfants en dehors des heures normales, par exemple le soir et la fin de semaine.

Une des priorités clés du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est d'améliorer la disponibilité de ce genre d'espaces en garderie. À cette fin, il offre aux installations de garderies agréées une aide financière d'incitation unique qui est décrite ci-dessous :

Type d'installation :	Nourrissons (par espace)	Régions rurales (par installation)	En dehors des heures normales (par installation)
<i>Foyers-garderies de type communautaire</i>	2 500 \$	3 500 \$ (au moins trois nouveaux espaces)	5 000 \$ (au moins trois nouveaux espaces)
<i>Garderies</i>	2 500 \$	5 500 \$ (au moins cinq nouveaux espaces)	7 500 \$ (au moins huit nouveaux espaces)

Depuis son instauration, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a reçu 805 demandes d'aide financière pour de nouveaux espaces en garderie. Les demandes provenaient d'installations nouvelles ou existantes qui cherchent à augmenter leur nombre maximum d'espaces. Nous avons approuvé 734 demandes totalisant 4 791 espaces et nous avons fourni 8 634 500 \$ en aide financière, dont 7 400 700 \$ qui ont été versés aux garderies. Le tableau ci-après montre la répartition des espaces subventionnés en date du 31 mars 2019.



* Le financement des espaces saisonniers n'est plus disponible en 2010-2011. Le nombre total financés était de 109.

En ce qui concerne les services en dehors des heures normales et en milieu rural, le nombre d'espaces existantes financées est plus élevé que les chiffres indiqués ci-dessus, car les installations de garderie ont seulement besoin de créer un nombre minimal de places afin d'avoir droit à une aide financière. Selon les formulaires de demande, à l'heure actuelle, il y a 6 380 nouveaux espaces en milieu rural et 1 347 espaces pour les services en dehors des heures normales.

Aide financière accordée aux groupes de langue minoritaire

Le 31 mars 2019, 34 demandes ont été approuvées dans le cadre d'une nouvelle aide financière accordée aux groupes de langue minoritaire. Une somme de 1 109 000 \$ a été versée afin de créer 562.5 nouveaux espaces en garderie dont la langue de fonctionnement est la langue minoritaire de la collectivité où elle se trouve. À ce jour, 846 400 \$ du montant approuvé a été versée.

Sommaires des dépenses

Sommaire des dépenses en date du 31 mars 2019 :

	2018-2019	2017-2018
Aide à la formation pour le personnel de garderie	370,634	271,553
Nouveaux espaces en garderie – demandes approuvées	462,750	723,750
Aide financière accordée aux groupes de langue minoritaire	7,600	56,000
Administration	33,268	36,054
Total	874,252 \$	1,087,357 \$

